

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 207

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 2

Dans l'avant-dernière phrase de l'alinéa 4 de cet article, après les mots : « mise en révision simplifiée », substituer au mot :

« du »

les mots :

« de ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.